



CQP AESA

**CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE**

**ANIMATEUR
ESCALADE
SUR STRUCTURE
ARTIFICIELLE**

**STRASBOURG
2019-2020**

PRÉROGATIVES

Le CQP AESA est le premier échelon de la formation professionnelle en escalade. Il permet à ses titulaires d'encadrer contre rémunération jusqu'à 360 heures par an, des activités d'escalade sur structures artificielles, destinées à tous publics, de la découverte de l'activité jusqu'aux premiers niveaux de compétition.

PRÉREQUIS

La formation est ouverte aux personnes :

- majeures,
- titulaires du PCS1 (prévention et secours civiques de niveau 1),
- disposant d'un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement de l'activité de moins de 3 mois,
- justifiant d'une expérience d'encadrement en escalade de 50 heures (expérience d'encadrement de la discipline difficulté obligatoire)
- et attestant d'un niveau technique.

TEST TECHNIQUE

Réalisation flash de 2 voies sur 3 proposées de niveau 6b, et d'1 bloc sur 3 proposés de niveau 5c.

Le prochain test technique aura lieu le 10 septembre 2019 à Strasbourg.

Date limite d'inscription : 03/09/2019

Coût : 80€

SÉLECTION ET POSITIONNEMENT

Cette sélection a pour but de limiter la session à un effectif raisonnable. Le jury se prononcera suite à l'étude du dossier d'inscription du candidat.

Le positionnement vise à informer les stagiaires sur l'organisation de la formation, et se prononcera sur d'éventuels allègements.

Le positionnement se déroulera les 19 et 20 novembre 2019 à Strasbourg.

LA FORMATION

Elle se déroule en alternance sur une durée de 5 mois : 161 heures en centre de formation et 105 heures en structure d'accueil, du 9 décembre 2019 au 29 avril 2020.

Date limite d'inscription : 18/10/2019.

5 BLOCS DE COMPÉTENCES À VALIDER

- **bloc 1** : Accueil des publics avant, pendant, et après la séance.
- **bloc 2** : Encadrement dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et en s'appuyant sur les références fédérales.
- **Bloc 3** : Dynamisation du groupe dans et autour de l'activité.
- **Bloc 4** : Intégration de l'activité de l'animateur dans le fonctionnement de la structure.
- **Bloc 5** : Assurer la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

CQP AESA

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

ANIMATEUR
ESCALADE
SUR STRUCTURE
ARTIFICIELLE

COÛT DE LA FORMATION

Coût total sans allègement : 2576€

Une prise en charge est possible selon votre statut :

- pour les salariés, via l'employeur,
- pour les demandeurs d'emploi via la mission locale, pôle emploi, le région...

Vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre structure d'accueil (club, salle privée, comité territorial, etc.)

DISPENSES

Le passeport bleu obtenu après le 1^{er} septembre 2011 dispense du test technique. L'initiateur escalade à jour de sa formation continue dispense des blocs 1 et 3.

VAE

En fonction de vos expériences, vous avez la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

CONTACT ET INSCRIPTION

Formation-pro@ffme.fr

Plus d'informations sur :

www.ffme.fr rubrique formation professionnelle

